

Conseil consultatif citoyen Jeudi 03 octobre 2019 – Damazan

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de travail du 21 septembre 2019
2. Approbation du règlement intérieur co-écrit le 21 septembre 2019
3. Discussion sur le Budget participatif citoyen : dispositif et règlement
4. Calendrier des réunions
5. Questions diverses

1 – Compte rendu de la réunion du 21 septembre

Conformément à l'article 7.3.8 du règlement intérieur du Conseil consultatif citoyen, un compte-rendu synthétique des débats du 21 septembre vous est soumis pour avis. Le rapporteur général issu du bureau devant être désigné lors de la réunion de bureau du 3 octobre, ce compte-rendu ne lui a pas été soumis pour avis.

- Compte rendu en pièce jointe

2 – Règlement intérieur du Conseil consultatif citoyen

Le règlement intérieur qui vous est soumis pour signature a été co-écrit lors de la réunion de travail du 21 septembre. Il devra être signé par l'ensemble des membres du Conseil consultatif citoyen.

A noter qu'une modification a dû être apportée à l'article 7.3.1 « convocation ». En effet, lors de la réunion de travail les membres avaient souhaité que les convocations soient adressées au minimum 15 jours avant la date de la réunion.

Compte-tenu des délais légaux imposés pour la transmission des documents de travail aux élus départementaux, à savoir 12 jours, il vous est proposé d'harmoniser les délais de convocation du Conseil consultatif citoyen avec le Conseil départemental.

- Règlement intérieur en pièce jointe

3 – Discussion sur le Budget participatif citoyen

Prochaine étape du projet « un département d'initiative citoyenne » : la présentation du Budget participatif citoyen.

Trois réunions publiques sont organisées par la Présidente afin de présenter à la population, aux élus, aux principaux de collèges et aux présidents d'association, ce dispositif et les possibilités qu'il offre.

Une invitation va vous être adressée.

Le Budget participatif citoyen permet aux citoyens Lot-et-Garonnais de proposer des idées, des projets d'intérêt général, en lien avec les compétences du Département, et de décider par le vote des projets qui seront réalisés.

Pour ce premier Budget participatif citoyen 2020, les élus départementaux ont voté une ligne budgétaire d'un million d'euros.

Un règlement doit définir les grands principes de ce Budget participatif citoyen et les critères d'éligibilité qui permettront d'analyser les idées et/ou projets déposés, puis de les soumettre au vote des Lot-et-Garonnais.

Vous trouverez ci-joint la proposition de règlement du Budget participatif citoyen qui a été élaboré lors de plusieurs réunions de commissions du Conseil départemental et qui vous est soumis pour avis.

- Règlement ci-joint

4 – Calendrier

Réunions publiques de présentation du Budget participatif citoyen

- Jeudi 10 octobre – 19h00 – Tonneins – Salle de la Manoque
- Lundi 14 octobre – 19h00 – Le Passage d'Agen - Hippodrome
- Mardi 15 octobre – 19h00 – Pujols – Salle du Palays

Réunions du Conseil consultatif citoyen

Lors de la réunion du 21 septembre, vous avez acté le principe de réunion trimestrielle, alternativement le jeudi soir et le samedi matin.

Proposition de calendrier

- Janvier :
 - Samedi 18 ou Samedi 25 au matin
- Avril :
 - Jeudi 09 ou Jeudi 16 en fin d'après-midi
- Juillet :
 - Samedi 04 au matin

Proposition en fonction des jours fériés et vacances scolaires.

Ce calendrier ne prend pas en compte les nécessités de réunions sur saisine de la Présidente du Conseil départemental notamment pour l'avis sur les orientations budgétaires. Les dates seront fixées en sus des dates proposées ci-dessus.

Calendrier de mise en œuvre du Budget participatif citoyen

- 10 – 14 – 15 octobre : Réunion publique de présentation de la démarche
- 16 octobre : ouverture de la plateforme numérique – lancement des dépôts des idées
- Mi-octobre à fin janvier : dépôts des idées/projets / accompagnement des porteurs de projets par les services pour finalisation des dossiers
- Janvier à fin mars : analyse technique des projets
- Jeudi 2 avril : réunion publique de lancement des votations sur les projets
- Vendredi 3 avril à Mardi 5 mai : campagne / vote
- Lundi 11 et mardi 12 mai : dépouillement des votes
- Mardi 12 mai au soir : annonce des projets lauréats
- Fin mai : commission permanente – vote des subventions attribuées à chaque projet

5 – Questions diverses

Coordonnées du service

Direction de la citoyenneté, de la vie associative et sportive

- Directeur : Jean François Durante
jean-francois.durante@lotetgaronne.fr

Service Démocratie participative

Mail générique du service : initiativecitoyenne@lotetgaronne.fr

- Cheffe de service : Dany Dutey
dany.dutey@lotetgaronne.fr
05 53 69 42 70 ou 07 78 84 58 22
- Coordonnatrice : Nathalie Laveran
nathalie.laveran@lotetgaronne.fr
05 53 69 41 28